

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 1105-250-1917 A. S. de plis provenant des colonies françaises saisis en mer par les Allemand.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juillet 1917

Numéro JO
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro
31 août 1917

TEXTE INTÉGRAL

Le ministre des colonies, à messieurs les Gouverneurs généraux, Gouverneurs des colonies, commissaires de la République français au Cameroun et au Togo, administrateurs de saint Pierre et Miquelon. M. le ministre de la guerre vient de me communiquer un rapport de la commission de contrôle postal de Dieppe, relatif à des lettres expédiées de diverses colonies sur France saisis en mer par les allemands et remise par eux en circulation après avoir été ouvertes, par l'intermédiaire des postes des Pays-Bas; ces lettres ont fourni aux Allemands des renseignements d'ordre économique, maritime et militaire, dont quelques uns fort importants. Je vous serai très obligé, en conséquence, d'appeler d'une façon toute particulière l'attention des habitants de la colonie que vous administrez sur la nécessité de ne donner dans leurs correspondances aucun renseignement de nature à être utilisé par l'ennemi, la censure locale devra veiller, le cas échéant, à l'application stricte de cette recommandation.

MAGINOT.